

# Prêt d'honneur dynamisation

## INITIATIVE SAINT MARTIN ACTIVE

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur dynamisation a été conçu dans le but de permettre aux entreprises de financer un retard de trésorerie. Une entreprise peut ponctuellement connaître une difficulté liée à une erreur stratégique ou une baisse d'activité ponctuelle.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le prêt d'honneur vise les entreprises ayant un retard de trésorerie.

- Critères d'éligibilité

L'entrepreneur se doit d'être à jour ou en cours de régularisation de sa situation fiscale et sociale.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur dynamisation peut aller de 2 000 à 15 000 €.

#### Pour quelle durée ?

La durée de remboursement est de 1 à 5 ans (différé de remboursement de 6 mois maximum).

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Saint Martin Active.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - > Dirigeant

---

## Organisme

### INITIATIVE SAINT MARTIN ACTIVE

- **Initiative Saint Martin Active**  
Maison des Entreprises  
10 rue Jean-Jacques Fayel  
Concordia  
97150 SAINT-MARTIN  
Téléphone : 05 90 52 83 62  
Télécopie : 05 90 52 83 95  
E-mail : [contact@initiative-saint-martin.fr](mailto:contact@initiative-saint-martin.fr)